

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

S.P.R. DE CARNAC

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

(A.V.A.P.)

PLAN REGLEMENTAIRE

A.V.A.P. créée le 14 février 2020

Modification n°1 approuvée le 7 novembre 2024

Plan SUD - 03e

GHECO Urbanistes
Bernard WAGON, Chargé d'étude
Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art
Echelle : 1/5 000e
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024
Le Maire,

Legende

- Périmètre de l'A.V.A.P.
- Secteurs de l'A.V.A.P.
- Site catégorie : Patrimoine bâti exceptionnel ou remarquable
- Site catégorie : Patrimoine bâti typique ou remarquable
- Site catégorie : Immeuble constituant de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- Eléments architecturaux particuliers
- Clôture à conserver en mur
- Clôture à maintenir en mur
- Clôture par haie à maintenir
- Passages publics ou privés à maintenir
- Espace minimal protégé
- Aire isolée à maintenir
- Masse boisée
- Parc et jardins à dominante boisée
- Jardins d'agrément
- Haies
- Alignement d'arbres
- Axes
- Perspective ou faisceau de vue
- Fosse
- Hors Avap

Typologie

- MR : Maison de type rural
- MT : Maison à 1 étage
- MP : Maison recto-verso
- M : Maison de ville
- MA : Autre maison de ville
- MD : Villa
- V : Villa
- L : Logis
- D : Dépendance (grange, crèche)
- N : Bâtiment 20e-21e s. sans intérêt
- G : Garage 20e-21e s. sans intérêt
- H : Hangar
- NB : Style Neo-bréton
- AD : Style Art-Deco

Hauteur d'immeuble maximale autorisée

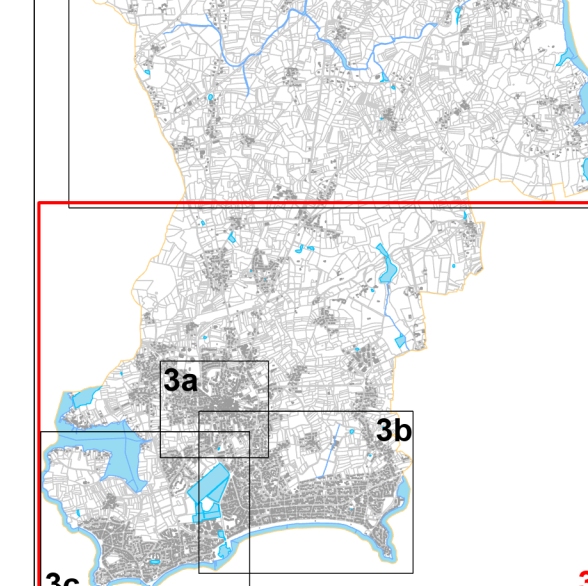
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Hauteur maximale spécifique maximale application de l'article 171.4 du règlement

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

A titre informatif

- Edfic classé au titre des Monuments Historiques
- Edfic classé au titre des Monuments Historiques
- Sites archéologiques classés MH localisés
- Mégalithes (Gheco) (non protégés MH et non localisés)
- Mégalithes
- Tumulus, oppida, alignements
- Canal
- Vestige



0 50 100 200 Mètres

